District Drôme Ardèche de Football

Commission des Règlements

PROCÈS-VERBAL N° 14

REUNION DU 22/03/2022

(Par voie téléphonique et électronique)

Présidence : M. Laurent JULIEN.
Présents : MM. Gérard FANTIN, Jean Marie PION

e-mail: reglements@drome-ardeche.fff.fr

INFORMATIONS

Les décisions et sanctions du procès- verbal ci-dessous sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

DOSSIER N° 35

Match n°23366102, Montélier US 2 / Chateauneuf sur Isère 2, Seniors D4, poule D du 13/03/2022, match arrêté

Après lecture du rapport de l'arbitre officiel de la rencontre, l'équipe de **Chateauneuf sur Isère 2** a débuté le match avec 9 joueurs. Deux joueurs de l'équipe **Chateauneuf sur Isère 2** sont sortis sur blessure et ne pouvaient reprendre le jeu. L'équipe s'est donc retrouvée réduite à 7 joueurs.
En conséquence l'arbitre a mis un terme à la rencontre à la 65ème mn. Le score à ce moment là était de 7 à 1.
Pour ce motif, la commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe de **Chateauneuf sur Isère 2** pour en reporter le gain à l'équipe de Montélier Us 2

En application de l'article 18 des Règlements Sportifs du District :
Montélier US 2 : 3 points ; 7 buts
Chateauneuf sur Isère 2 : 0 points ; 0 but

Dossier transmis à la commission des compétitions aux fins d'homologation

DOSSIER N° 36

Match n° 23366111, Valensolles 2 / Chateauneuf sur Isère 2, Seniors D4, poule D du 20/03/2022, match arrêté

Après lecture du rapport de l'arbitre officiel de la rencontre, l'équipe de **Chateauneuf sur Isère 2** a débuté le match avec 9 joueurs. Deux joueurs de l'équipe **Chateauneuf sur Isère 2** sont sortis sur blessure et ne pouvaient reprendre le jeu. L'équipe s'est donc retrouvée réduite à 7 joueurs.
En conséquence l'arbitre a mis un terme à la rencontre à la 80ème mn. Le score à ce moment là était de 1 à 1.
Pour ce motif, la commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe de **Chateauneuf sur Isère 2** pour en reporter le gain à l'équipe de Valensolles 2

En application de l'article 18 des Règlements Sportifs du District :
Valensolles 2 : 3 points ; 1 but
Chateauneuf sur Isère 2 : 0 points ; 0 but

Dossier transmis à la commission des compétitions aux fins d'homologation

Le président des Règlements
Laurent JULIEN

Le secrétaire
Jean Marie PION